

XXXI Congrès annuel de l'ALASS

Thème principal:
“La pertinence des soins dans les systèmes de santé”

À la mémoire de Gianfranco Domenighetti

Lugano (Svizzera)

10-12 Septembre 2020



INVITATION À PRÉSENTER DES SESSIONS
THÉMATIQUES, DES COMMUNICATIONS LIBRES
ET DES AFFICHES / VIDÉOS

Calendrier des soumissions:

Sessions thématiques: 7 mars 2020
Communications orales: 15 avril 2020
Affiche ou vidéo: 15 avril 2020



RÉSUMÉ

ALASS	3
Le thème principal de CALASS 2020: la pertinence des soins dans les systèmes de santé	3
Les autres sujets de CALASS 2020.....	¡Error! Marcador no definido.
Comment proposer une session parallèle	¡Error! Marcador no definido.
Comment proposer une communication orale	¡Error! Marcador no definido.
Comment proposer un poster ou une vidéo.....	¡Error! Marcador no definido.
L'organisation de CALASS 2020	¡Error! Marcador no definido.

ALASS (Association latine pour l'analyse des systèmes de santé), fondée en 1989 à Lugano, est une association professionnelle et scientifique qui rassemble des professionnels du secteur de la santé ainsi que des chercheurs et des enseignants qui ont des intérêts communs pour aider à apporter des solutions aux nombreux défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé dans les pays latins.

En effet, ALASS part de l'hypothèse qu'il existe un dénominateur commun dans la culture latine. Elle se manifeste, entre autres, dans la manière de concevoir la qualité de vie, dans le comportement de promotion de la santé et dans l'utilisation des services de santé, sans oublier les particularités nationales ou locales. Ces caractéristiques communes facilitent la compréhension transversale des problèmes de chaque pays. ALASS promeut une approche multidisciplinaire en promouvant une vision systémique qui facilite leur solution.

En quoi croyons-nous? Dans la pluralité des cultures. Dans l'utilisation de toutes les langues latines. Dans l'intégration des disciplines et méthodologies. Dans la tolérance et l'ouverture. En non-subordination à tout système politique, moral ou économique. Dans le travail de groupe et dans le désir d'échanger des expériences à travers les frontières. Dans les relations sociales entre les membres de l'association, qui créent des liens d'amitié durables qui vont au-delà des relations professionnelles.

Institutions d'accueil de CALASS 2020:

Scuola universitaria professionale
della Svizzera italiana

SUPSI



Università
della
Svizzera
italiana

Membres institutionnels de l'ALASS :

Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes (ANMC). Bruxelles. (Belgique).
Association d'Économie, Management et Psychologie en **Médecine**. Chisinau (Moldova).
Centre Hospitalier Universitaire Sart Tilman Liège – Domaine Universitaire du Sart-Tilman (Belgique).
Cliniques Universitaires Saint-Luc – Université Catholique de Louvain. Bruxelles (Belgique).
Conselho Nacional de Secretários de Saúde. Brasília (Brasil).
CRISS. Centro Interdipartimentale per la ricerca sull'integrazione socio-sanitari. Ancona (Italia).
Departamento de Atención a la Salud. División de Ciencias Biológicas y de la Salud. Universidad Autónoma Metropolitana-Xochimilco. México, D.F. (México).
DEUSTO Business School – Health. Bilbao (España).
École de santé publique, Université de Montréal (Canada).
École des hautes études en santé publique (EHESP). Rennes (France).
FENAFAR – Federação Nacional dos Farmacêuticos. Brasília (Brasil).
Hôpitaux universitaires de Genève (Suisse).
Instituto de Salud Pública de la Universidad Veracruzana. Veracruz (México).
Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). Luxembourg.
Réseau Santé Région Lausanne (Suisse).
Santhea. Bruxelles (Belgique).
Scoala Nationala de Sanatate Publica si Management Sanitar (SNSPMS). Bucuresti (România).
Union Nationale des Mutualités Socialistes. Bruxelles (Belgique).
Université Jean Moulin Lyon 3 – IAE Lyon (France).

L'édition XXXI du Congrès annuel de l'Association Latine pour l'Analyse des Systèmes de Santé (CALASS) aura pour thème principal "La pertinence des soins dans les systèmes de santé".

Le Congrès accueillera également des discours et débats liés à d'autres questions pertinentes pour l'analyse des systèmes de santé.

Pour des informations mises à jour: <https://www.alass.org/it/calass/calass-2020/>

ALASS

L'Association Latine pour l'Analyse des Systèmes de Santé (www.alass.org) a pour objectifs la promotion des échanges professionnels, le développement de la recherche commune ainsi que la formation de chercheurs de différents pays de la culture latine.

L'ALASS compte des membres institutionnels et individuels. Ces derniers sont actifs dans les établissements de santé, dans les administrations publiques régionales ou nationales, dans les universités, dans les organismes de conseil, etc.

Les principales activités d'ALASS sont l'organisation du congrès annuel (CALASS) et l'organisation de séminaires thématiques au cours de l'année.

Les langues officielles de l'association sont toutes les langues romanes.

Les communications orales, affiches et vidéos peuvent donc être en français, espagnol, italien, portugais, roumain, catalan. Pour permettre un échange fructueux, chaque membre individuel d'ALASS doit être capable de s'exprimer au moins dans une langue néo-latine et d'en comprendre suffisamment une seconde: ALASS veut que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue et être compris par les autres.

La traduction simultanée n'est pas prévue.

Le thème principal de CALASS 2020: la pertinence des soins dans les systèmes de santé

La pertinence des soins est un élément central de la qualité des services fournis et de la durabilité des systèmes de santé.

Offrir les bons soins, dispensés par la bonne institution ou le bon professionnel, au bon patient, au bon endroit, au bon moment, est un objectif aussi évident à poursuivre qu'il est difficile à atteindre. Ces difficultés, quoique d'intensité et de composantes différentes, sont communes aux systèmes de santé les plus développés et les moins développés. Le sur-traitement et le sous-traitement coexistent dans différents systèmes et posent des défis qui sont destinés à nous accompagner également à l'avenir..

CALASS 2020 tentera de développer et de discuter le concept de pertinence des soins en se référant - notamment - aux thèmes suivants, qui ont toujours été présents dans les congrès ALASS:

- la pertinence clinique entre l'EBM et la pratique professionnelle;
- les décisions de rationnement des soins entre logiques d'efficacité économique, théories de la justice sociale et nécessité d'un consensus politique;
- l'adéquation des soins entre les droits individuels, la responsabilité professionnelle et l'intérêt public;
- le potentiel et les limites de l'autonomisation des patients comme moyen d'améliorer la pertinence des soins;
- la pertinence organisationnelle de l'offre de services de santé;
- le dépistage, le bilan et les tests diagnostiques entre le potentiel de traitement et les risques de médicalisation.

Il est clair que ces questions interrogent la société, les systèmes de santé et les professionnels de la santé de multiples points de vue. Ils concernent en particulier le point de vue des soins cliniques mais aussi celui de l'éthique, de la politique, de l'économie et du droit.

Il est également clair que ce sont des questions qui, bien que présentes et pertinentes pendant un certain temps dans les systèmes de santé, prendront de nouvelles formes et poseront de nouveaux défis dans un avenir proche. Pour donner un seul exemple, pensez aux implications de la médecine personnalisée, qui rendra les systèmes d'évaluation technologique plus complexes et aura des répercussions importantes sur le diagnostic médical, dans les domaines juridique et jurisprudentiel.

Les autres thèmes de CALASS 2020

CALASS 2020 ne traitera pas seulement du thème principal. En effet, le Congrès accueillera également des sessions, des communications orales, des posters et des vidéos sur les autres sujets qui ont toujours intéressé ALASS: épidémiologie, assistance aux personnes âgées, conditions d'accès aux services et équité, droit à la santé et droit de la santé, réseaux intégrés des soins, santé mentale, financement et remboursement des services de santé, gestion des établissements de santé et socio-santé, technologies de l'information et de la communication, gestion du risque patient, planification et gestion du personnel, réglementation professionnelle, etc.

Le Comité scientifique veillera à ce que les communications orales, affiches et vidéos soient agrégées, afin d'avoir des sessions thématiques cohérentes.

Comment proposer une session thématique

Le programme CALASS 2020 donne l'occasion de proposer et d'organiser des séances thématiques de 1h30.

Ces sessions thématiques peuvent être de deux types:

- a) des sessions organisées et gérées par le proposant, qui dans la proposition indique également le nom des personnes qui présenteront ou participeront aux activités de la session;
- (b) des sessions au cours desquelles le proposant lance un thème et invite les membres de CALASS 2020 à participer activement à la session.

Les propositions de sessions thématiques doivent être envoyées à alass@alass.org avant le 7 mars 2020 en utilisant le formulaire disponible sur <https://www.alass.org/it/calass/calass-2020/>.

La proposition peut être rédigée dans n'importe quelle langue néo-latine et il doit contenir les éléments suivants:

- titre de la session thématique;
- 5 mots-clés
- indication si la session est du type (a) ou du type (b) décrit ci-dessus;
- proposant (s) de la session thématique avec email, téléphone et éventuelle institution d'appartenance;
- thème et objectifs de la session thématique (250-500 mots);
- programme et procédures pour la réalisation / conduite de la session thématique (présentations, discussion commune, etc.);
- pour les sessions thématiques de type (a): participants attendus (c'est-à-dire identifiés et contactés directement par le proposant de la session);
- pour les sessions thématiques de type (b): demandes / rôle attendus des participants;
- langue de la session thématique: une seule langue néo-latine ou selon les procédures CALASS ordinaires (présentation orale en langue néo-latine, avec diapositives ou autres supports dans une deuxième langue néo-latine).

Chaque personne peut proposer jusqu'à deux séances thématiques (également sur le même thème, si 1h30 + 1h30 sont nécessaires pour le traiter).

Le Comité scientifique de CALASS 2020 communiquera la réponse (acceptation ou refus) au proposant avant le 30 mars 2019. L'évaluation par le Comité scientifique sera basée sur la qualité de la proposition, son originalité et sa pertinence pour l'ALASS.

Sur le site Web de l'ALASS, vous pouvez télécharger le modèle de proposition.

Sur proposition d'une session thématique, le proposant autorise le groupe d'organisation local de CALASS 2020 à publier cette proposition - ou ses extraits - sur le site web d'ALASS ou sur papier.

Le Comité Scientifique décidera du créneau horaire attribué aux sessions thématiques acceptées.

Tous les participants (y compris ceux qui proposent des sessions thématiques et ceux qui présentent) doivent s'inscrire à CALASS 2020 en payant les frais respectifs

Comment proposer une communication orale

Les propositions de communication orale peuvent être soumises jusqu'au 15 avril 2020 par e-mail à alass@alass.org, en utilisant le formulaire disponible sur <https://www.alass.org/it/calass/calass-2020/>

La proposition peut être rédigée dans n'importe quelle langue néo-latine et il doit contenir les éléments suivants:

- titre de la communication orale;
- 5 mots-clés
- indication si la communication orale entre ou non dans le champ du thème principal;
- proposant (s) de communication orale avec email, téléphone et toute institution à laquelle ils appartiennent;
- tout coauteur indiquant ses institutions membres;
- sujet et objectifs de la communication orale; théories, méthodes et matériaux utilisés; résultats et discussion (400-800 mots)
- la langue néo-latine utilisée pour la présentation orale et la deuxième langue néo-latine utilisée dans le texte des diapositives.

Chaque proposant peut envoyer au maximum deux propositions de communication orale.

Dans le cas de propositions avec plusieurs auteurs, au CALASS 2020, chaque intervenant ne pourra en aucun cas soumettre plus de deux communications orales.

Le comité scientifique CALASS 2020 communiquera la réponse (acceptation ou refus) au proposant avant le 15 mai 2019. L'évaluation par le comité scientifique sera basée sur la qualité de la proposition, son originalité et sa pertinence pour ALASS. Le comité scientifique peut demander au proposant de présenter son travail sous forme d'affiche et non de communication orale.

En proposant une communication orale, le proposant autorise le groupe d'organisation local de CALASS 2020 à publier cette proposition - ou des extraits de celle-ci - sur le site web d'ALASS ou sur papier.

Le Comité Scientifique décidera dans quel créneau horaire et dans quelle session parallèle placer les communications orales acceptées.

Les sessions parallèles dureront 1h30 et contiendront 3-4 présentations orales. Chaque présentation orale aura 15'-20' de présentation réelle, suivis de 5' de débat. Les instructions détaillées seront communiquées par les présidents de session quelques semaines avant le Congrès.

Tous les participants (y compris ceux qui présentent les communications orales) doivent s'inscrire à CALASS 2020 en payant les frais respectifs.

Comment proposer un poster ou une vidéo

Le programme CALASS 2020 allouera deux plages horaires à la présentation de posters et de vidéos.

Chaque poster sera présenté oralement en 3 minutes (éventuellement avec une ou deux diapositives à l'appui). Les affiches resteront ensuite exposées pendant le Congrès et pourront être discutées individuellement avec les auteurs. Les affiches doivent présenter le texte écrit dans une langue néo-latine et un court résumé écrit dans une deuxième langue néo-latine.

Les vidéos doivent durer entre 3 et 5 minutes. Elles peuvent être proposés dans n'importe quelle langue néo-latine.

Les propositions de posters ou de vidéos peuvent être soumises jusqu'au 15 avril 2020 par e-mail à alass@alass.org, en utilisant le formulaire disponible sur <https://www.alass.org/it/calass/calass-2020/>.

La proposition peut être rédigée dans n'importe quelle langue néo-latine et il doit contenir les éléments suivants:

- indication s'il s'agit d'un poster ou d'une vidéo;
- titre du poster ou de la vidéo;
- 5 mots-clés
- indication si la communication entre ou non dans le champ du thème principal;

- proposant (s) du poster ou vidéo, mail, téléphone et toute institution à laquelle ils appartiennent;
- tout coauteur indiquant ses institutions membres;
- thème et objectifs de l'affiche ou de la vidéo; - théories, méthodes et matériaux utilisés; - résultats et discussion (400-800 mots);
- la langue néo-latine utilisée pour le texte principal de l'affiche ou pour la vidéo. Les affiches, en plus du texte principal, doivent contenir un résumé rédigé dans une seconde langue néo-latine.

En proposant un poster ou une vidéo, le proposant autorise le groupe d'organisation local de CALASS 2020 à publier cette proposition - ou des extraits de celle-ci - sur le site web d'ALASS ou sur papier.

Le Comité Scientifique décidera dans quel créneau horaire placer la présentation des posters et vidéos acceptées.

Tous les participants (y compris les auteurs et présentateurs de posters et de vidéos) doivent s'inscrire à CALASS 2020 en payant leurs frais respectifs

L'organisation de CALASS 2020

CALASS 2020 se tiendra à Lugano sur le campus de l'Università della Svizzera Italiana du matin du jeudi 10 septembre 2020 au déjeuner du samedi 12 septembre 2020.

Le programme provisoire est le suivant:

Jeudi 10 septembre 2020	Vendredi 11 septembre 2020	Samedi 12 septembre 2020
09:30-11:00 Ouverture et plénière	09:30-11:00 Plénière	09:30-11:00 Sessions parallèles
11:30-13:00 Sessions parallèles	11:30-13:00 Sessions parallèles	11:30-12:45 Plénière
14:00-15:30 Sessions parallèles	14:00-15:30 Sessions parallèles	12:45 Déjeuner. Distribution des prix
16:00-17:30 Session poster/video	16:00-17:15 Session poster/video	
18:00 Cocktail de bienvenue	17:15-18:15 Assemblée ALASS	
	19:30 Dîner de gala (payant)	

Comité scientifique:

Emiliano Albanese (USI), Philippe Anhorn (Réseau Santé Région Lausanne), Stefano Calciolari (USI), Stefano Cavalli (SUPSI), Luca Crivelli (SUPSI), Carlo De Pietro (SUPSI), Marco Meneguzzo (USI).

Groupe organisationnel local:

SUPSI: Antonio Amendola, Carlo De Pietro, Nathalie Previtello, Evaristo Roncelli.

USI: Laura Gonzalez Ortiz, Cecilia Luini, Laura Martignoni, Marco Meneguzzo.

Comité de l'ALASS:

Philippe Anhorn (Suisse), Joan Barrubés (Espagne), Maurizio Battino (Italie), Georges Borges da Silva (France), Roxane Borges da Silva (Canada), Patricia Chico Aldama (Mexique), Monica De Angelis (Italie; Présidente), Carlo De Pietro (Suisse), Johanne Gagnon (Canada), Marie-Pierre Gagnon (Canada), Edna Maria Goulart Joazeiro (Brésil), Berta Maria Iradier (Espagne), Noémi Javaux (Belgique), Philippe Kohl (Belgique), Ana Maria Malik (Brésil), Catherine Maurain (France), Frédérique Quidu (France), Magda Scherer (Brésil), Abdesselam Taleb (Algérie), Carmen Tereanu (Roumanie), Carolina Tetelboin Henrion (Mexique), Véronique Zardet (France).

Secrétariat de l'ALASS:

Luisa Falcó

alass@alass.org

Tel.: +34 93 202 33 17

Marc Aureli, 5, loc. 3 – 08006 Barcelona – España